



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE du mardi 11 juin 2024 à 20h00 à l'école, salle du Conseil municipal

Présidence : M. Yvan Kohler
Secrétaire : M. Gaétan Haab
Administratrice des finances : Mme Catherine Friedli

Préambule :

Le Président, M. Yvan Kohler, salue les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée dite « des comptes ».

Convocation de l'Assemblée municipale :

Le Président rappelle que l'Assemblée municipale a été convoquée de la manière suivante :

- par la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n°17 du 3 mai 2024 ;
- sur le site Internet de la commune.

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2023
2. Discuter et approuver un prêt de CHF 40'000.-- (prêt en faveur de la Bourgeoisie de Romont)
3. Acceptation des nouveaux statuts de l'ARA Regio Grenchen
4. Informations diverses du Conseil municipal
5. Divers et imprévus

Enregistrement de l'Assemblée municipale

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président déclare que les délibérations de l'Assemblée seront enregistrées. Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation (RO), il est tenu d'en informer l'assistance. Personne ne conteste, les débats peuvent être enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

Le Président demande si des personnes se proposent comme scrutateur, Mme Micheline Domon-Giauque et M. Jean-Luc Schenk sont proposés à la fonction de scrutateur pour la présente Assemblée.

Aucune objection n'est à relever, sont nommés scrutateurs : Mme Micheline Domon-Giauque et M. Jean-Luc Schenk.

Hormis le Secrétaire municipal, M. Gaétan Haab, et l'Administratrice des finances, Mme Catherine Friedli, qui n'ont pas le droit de vote, le Président considère que toutes les personnes présentes ont le droit de vote. Aucune opposition n'est formulée quant au droit de vote des personnes présentes.

Nombre d'ayants droit au vote :

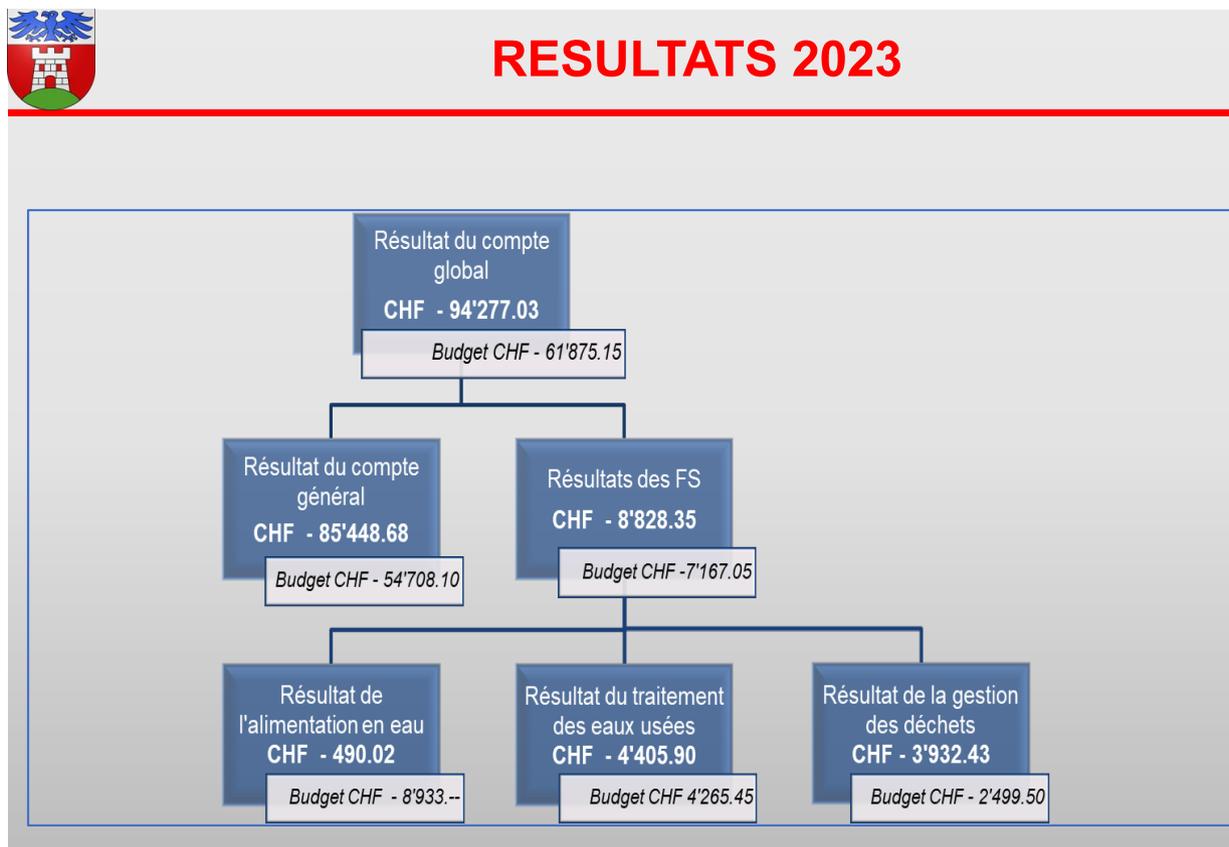
13 citoyennes et citoyens sont présents.

L'Assemblée étant légalement constituée, elle **est approuvée à l'unanimité.**

1) Discuter et approuver les comptes municipaux 2023

M. le Maire informe l'Assemblée municipale que les comptes municipaux 2023 bouclent avec un déficit de CHF 94'776.03 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 47'910.--.

M. le Maire passe la parole à Mme Catherine Friedli afin qu'elle présente les comptes de manière succincte mais pragmatique :



Le rapport détaillé des comptes annuels a été publié sur le site internet de la commune.

Vous pouvez constater que le compte global, celui qui contient le résultat des « entreprises communales » dont : l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets boucle sur un déficit de CHF 94'277.03, alors que le budget prévoyait un déficit CHF 61'875.15; on y constate donc une augmentation des charges de CHF 32'401.88 de plus que prévu.

Cette perte plus importante provient principalement de la rectification de la valeur de l'immeuble locatif à la Route Principale 10, soit CHF 118'136.-- de plus.

Sans cette correction de la valeur de l'immeuble le compte global présenterait un bénéfice de CHF 23'858.97 et un bénéfice de CHF 32'687.32 pour le compte général.

En effet, lorsqu'un élément du patrimoine financier est inscrit au bilan pour un montant excédant sa valeur vénale, une rectification est nécessaire. Tel est le cas présent.

Toutefois, elle a été compensée en partie par des diminutions de charges nettes : CHF 12'776.57 dans le service de la sécurité sociale, CHF 21'624.55 dans le service des transports et télécommunications, CHF 19'244.70 au titre de l'environnement et de l'aménagement du territoire ainsi que des revenus fiscaux plus importants que prévu, soit CHF 69'441.75.

Résultat du compte général

Le compte général, celui qui exclut le résultat des « entreprises communales », se solde par déficit de CHF 85'448.68 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 54'708.10, soit une augmentation des charges plus élevées que prévu de CHF 30'740.58.

Les financements spéciaux totalisent à eux trois un excédent de charges de CHF 8'828.35, répartis comme suit : CHF 490.02 de déficit pour l'alimentation en eau, CHF 4'405.90 de déficit pour le traitement des eaux usées ainsi que CHF 3'932.43 de déficit pour la gestion des déchets.

	Comptes 2023		Budget 2023		Différences
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0 Administration générale	250'097.89 CHF	9'702.94 CHF	228'579.15 CHF	4'810.00 CHF	
Charges nettes		240'394.95 CHF		223'769.15 CHF	16'625.80 CHF
1 Ordre et sécurité publics, défense	52'464.51 CHF	22'766.25 CHF	43'870.00 CHF	23'850.00 CHF	
Charges nettes		29'698.26 CHF		20'020.00 CHF	9'678.26 CHF
2 Formation	257'002.85 CHF	106'820.30 CHF	244'493.25 CHF	98'109.00 CHF	
Charges nettes		150'182.55 CHF		146'384.25 CHF	3'798.30 CHF
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	19'758.85 CHF	8'689.35 CHF	21'009.25 CHF	10'000.00 CHF	
Charges nettes		11'069.50 CHF		11'009.25 CHF	60.25 CHF
4 Santé	2'950.25 CHF		2'000.00 CHF		
Charges nettes		2'950.25 CHF		2'000.00 CHF	950.25 CHF
5 Sécurité sociale	200'378.35 CHF	22'384.92 CHF	215'770.00 CHF	25'000.00 CHF	
Charges nettes		177'993.43 CHF		190'770.00 CHF	- 12'776.57 CHF
6 Transports et télécommunications	53'092.00 CHF	4'024.10 CHF	74'232.45 CHF	3'540.00 CHF	
Charges nettes		49'067.90 CHF		70'692.45 CHF	- 21'624.55 CHF
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	150'717.26 CHF	148'427.96 CHF	188'799.51 CHF	167'265.51 CHF	
Charges nettes		2'289.30 CHF		21'534.00 CHF	- 19'244.70 CHF
8 Economie publique	4'730.00 CHF	22'863.04 CHF	4'520.00 CHF	16'620.00 CHF	
Produits nets		- 18'133.04 CHF		- 12'100.00 CHF	6'033.04 CHF
9 Finance	320'599.48 CHF	880'663.90 CHF	100'438.00 CHF	719'809.00 CHF	
Produits nets		- 560'064.42 CHF		- 619'371.00 CHF	- 59'306.58 CHF
Total	1'311'791.44 CHF	1'226'342.76 CHF	1'123'711.61 CHF	1'069'003.51 CHF	
Excédent de charges		- 85'448.68 CHF		- 54'708.10 CHF	

Voici le compte de résultat en comparaison avec le budget

Dans l'administration générale, on constate que les charges augmentent de CHF 16'625.80 par rapport au budget, dans le détail :

- Frais supplémentaires de CHF 2'464.95 provenant des honoraires pour la révision des comptes 2022.
- Dépassement du crédit libre de CHF 4'012.55 en raison des frais liés à la sortie des autorités communales ainsi qu'une participation versée au restaurant Le Communal en reconnaissance des désagréments subis lors de la réfection de la route cantonale.
- Frais supplémentaires pour l'augmentation du taux d'occupation de la responsable des finances et le paiement d'heures supplémentaires. + CHF 10'345.75)

Également la charge nette augmente de CHF 9'678.26 par rapport au budget dans l'ordre et la sécurité public . Cela s'explique principalement par les coûts effectifs plus élevés que prévu pour les émoluments des permis de construire (+ CHF 3'219.20), des honoraires pour la mise à jour permanente de la mensuration officielle (+ CHF 2'998.90), ainsi de la provision pour les taxes impayées. Cette dernière a dû être adaptée à la hausse (+ CHF 1'433.--).

Dans la formation, la charge nette augmente de CHF 3'798.30. Dans le domaine des écoles obligatoires, les charges nettes ont été plus élevées (+ CHF 8'178.50) notamment au niveau du degré secondaire. À savoir, qu'il est toujours très difficile d'établir un budget, non seulement le nombre d'élèves peut varier entre l'établissement du budget et le début de l'année scolaire, mais aussi le coût par élève, en fonction du nombre d'unités à temps plein (UTP) utilisées par l'école, qui peut varier dans la même proportion. En contrepartie, la somme prévue de CHF 5'200.-- des subventions accordées au conservatoire de Bienne et l'école régionale de musique le Lengnau n'a pas été utilisée.

Figurant également dans cette rubrique les charges du bâtiment scolaire, ces dernières ont été moins importantes que prévues.

Petite augmentation de CHF 60.25 dans le domaine de la culture. Cette année 12 personnes ont participé à la course des aînés et 2 personnes au repas de Noël.

L'augmentation de CHF 950.25 dans le domaine de la santé concerne l'achat d'un boîtier pour le défibrillateur ainsi que le remplacement de ce dernier.

Diminution des charges de CHF 12'776.55 dans le domaine de la sécurité sociale. Dans le détail :

La part aux frais de fonctionnement de l'Agence AVS du Bas-Vallon est moins élevée, soit une diminution de CHF 1'376.65.

Également la subvention communale pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI est inférieure de CHF 1'736.-- par rapport au budget.

La prise en charge de la franchise par la commune, qui est facturée par les crèches aux familles, a été moins élevée en raison d'une baisse de la fréquentation des enfants de Romont dans les institutions concernées. Cette année la charge nette représente un montant de CHF 5'105.78, soit une diminution de CHF 1'379.22 par rapport au budget.

La subvention communale versée au SASC est moins élevée en raison de la ristourne reçue du décompte 2022, diminution de CHF 2'810.60.

La subvention communale pour l'aide sociale est inférieure de CHF 6'767.15 par rapport au budget en raison du « facteur habitant » moins haut que prévu.

Transports et télécommunications, la charge nette diminue de CHF 21'624.55 par rapport au budget. Le coût dans le domaine des routes communales a été moins important que prévu puisqu'il se monte à la somme de CHF 31'854.80 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 55'525.45, soit une diminution de CHF 23'671.--. Cela s'explique principalement par des coûts bruts moins importants que prévu spécialement pour l'entretien des routes communales (- CHF 21'613.25).

Dans le domaine de la protection et de l'environnement, il était prévu une charge de CHF 21'534.--. Or, les comptes 2023 bouclent avec une charge de CHF 2'289.30 nettement inférieure à ce qui avait été prévu. Cette différence s'explique par le fait que l'enveloppe budgétaire prévue pour la réfection des fontaines n'a pas été utilisée. Ces travaux seront effectués en 2024.

Le revenu net augmente de CHF 6'033.04 par rapport au budget pour l'économie publique. Cela provient que les revenus provenant du capital de garantie Clients a été plus important que prévu ainsi le remboursement du capital de la liquidation de la société JBeole SA.

Impôts

- Le budget prévoyait des entrées fiscales nettes de CHF 476'562.— et ces entrées se sont élevées finalement à CHF 499'200.15. Bien que les partages d'impôts versés à d'autres communes ont été plus importants que prévu, l'amélioration résulte de l'impôt sur le revenu des personnes physique ainsi que par l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises). Ceux-ci ont été plus importants que prévu soit une augmentation de CHF 67'300.45.
- Également, les impôts sur les gains immobiliers et les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2^e ou 3^e pilier sont supérieurs à l'objectif espéré, ces derniers augmentent de CHF 30'615.-- par rapport au budget. A noter, qu'il est toujours très difficile de budgéter les impôts spéciaux étant donné que ce ne sont pas des impôts réguliers.

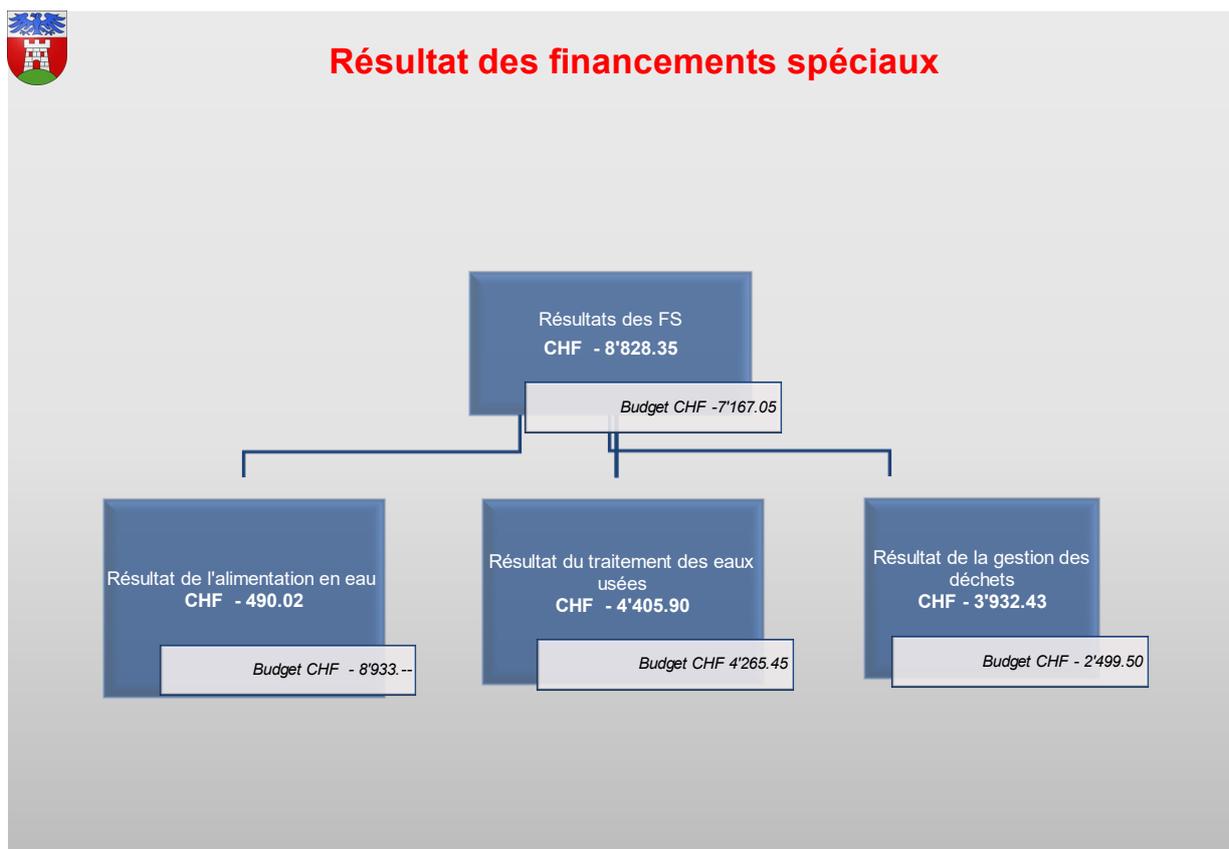
- Augmentation des taxes immobilières de CHF 4'875.10 dues, entre autres, à la construction de nouvelles constructions.

Péréquation financière et compensation des charges

- La part communale 2023 pour la compensation des charges au titre de « Nouvelle répartition des tâches » est de CHF 909.-- plus élevée que prévu. La somme de CHF 173'424.-- a été versée par le fonds de la péréquation financière, soit une augmentation de CHF 11'612.-- par rapport à ce qui était attendu.

Biens-fonds du patrimoine financier

L'achat de l'immeuble locatif à la Route Principale 10 a généré plusieurs dépenses imprévues. Le budget prévoyait une charge nette de CHF 6'760 alors que les comptes laissent apparaître une charge de CHF 134'470.05, soit une augmentation de CHF 127'710.05. Cette différence provient de l'installation d'un nouveau plan de cuisson et cuisinière dans l'appartement au 2^{ème} étage ouest, de l'achat d'huile de chauffage ainsi que la rectification de la valeur du bâtiment.



FS « alimentation en eau »

L'alimentation en eau se solde par un excédent de charges de CHF 490.02, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 8'933.--, ce qui présente une amélioration de CHF 8'442.98 par rapport au budget. Cette année, aucune fuite sur le réseau d'eau n'ayant été constaté. Également, l'enveloppe budgétaire prévue pour l'acquisition de nouveaux compteurs n'a pas été utilisée.

Ce résultat réduit les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS à CHF 56'979.69.

FS « traitement des eaux usées »

Le traitement des eaux usées se solde par un excédent de charges de CHF 4'405.90, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 4'265.45. D'où une perte plus importante de CHF 8'671.35. La provision pour les créances en péril a été augmentée de CHF 4'888.—, la subvention accordée à la station d'épuration de Granges a été plus importante de CHF 2'779.90 par rapport au budget et le montant prévu pour le financement spécial pour le maintien de la valeur augmente de CHF 5'000.-- en raison d'un remboursement de taxes uniques.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « traitement des eaux usées » se montent à CHF 273'890.63.

FS « gestion des déchets »

La gestion des déchets se solde par un excédent de charges de CHF 3'932.43, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 2'499.50 d'où une perte plus importante de CHF 1'432.93 par rapport au budget. L'achat de rouleaux de sacs à ordures et vignettes a été plus important que prévu, soit une augmentation de CHF 3'342.28). En contrepartie, l'enlèvement des déchets a été moins important, d'où une diminution de CHF 1'724.50.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « gestion des déchets » se montent à CHF 21'226.91 francs (compte : 29003.00).



Bilan

		Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIF			
PATRIMOINE FINANCIER			
100	Disponibilités et placements à court terme	934'260.72	1'282'488.61
101	Créances	466'312.54	487'717.20
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	28'924.15	39'860.61
106	Stocks, fournitures et travaux en cours	18'819.90	17'213.90
107	Placements financiers	40'185.00	40'185.00
108	Immobilisations corporelles PF	761'180.00	29'316.00
109	Créances envers les FS et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
	TOTAL DU PATRIMOINE FINANCIER	2'249'682.31	1'896'781.32
PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
140	Immobilisations corporelles PA	619'501.80	479'011.23
142	Immobilisations incorporelles	4'000.00	8'000.00
144	Prêts	-	-
145	Participations, capital social	0.00	0.00
146	Subventions d'investissement	-	-
	TOTAL DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	623'501.80	487'011.23
	ACTIF	2'873'184.11	2'383'792.55

Au 31 décembre 2023, le total du bilan s'élève à CHF 2'873'184.11 (année précédente : CHF 2'383'792.55).

Le PF se monte à CHF 2'249'682.31 (année précédente : CHF 1'896'781.32), ce qui représente une augmentation de CHF 352'900.99 en un an. Bien qu'on note un recul des liquidités, l'augmentation la plus importante provient de l'acquisition de l'immeuble locatif à la Route Principale 10.

Le PA atteint CHF 623'501.80 au 31 décembre 2023 (année précédente : CHF 487'011.--), soit une hausse de CHF 136'490.57 qui résulte principalement des investissements engagés cette année.



Bilan

PASSIF			
CAPITAUX DE TIERS			
	Capitaux de tiers à court terme		
200	Engagements courants	146'597.20	96'045.97
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	43'411.37	43'584.50
205	Provisions à court terme	2'760.00	4'940.00
	Total des capitaux de tiers à court terme	192'768.57	144'570.47
	Capitaux de tiers à long terme		
206	Engagements financiers à long terme	500'000.00	0.00
208	Provisions à long terme	-1'200.00	10'800.00
209	Engagements envers les FS et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
	Total des capitaux de tiers à long terme	498'800.00	10'800.00
	TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS	691'568.57	155'370.47
CAPITAUX PROPRES			
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	352'097.23	360'925.58
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-
293	Préfinancements	500'012.39	452'541.90
294	Réserves	126'597.37	126'597.37
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	-	-
298	Autres capitaux propres	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	1'202'908.55	1'288'357.23
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2'181'615.54	2'228'422.08
	PASSIF	2'873'184.11	2'383'792.55

Au niveau du passif

Les capitaux de tiers ont augmenté de CHF 536'198.10 pour s'élever à CHF 691'568.57 contre CHF 155'370.47 l'année précédente. Cette différence s'explique essentiellement par l'hypothèque pour l'achat de l'immeuble locatif à la Route Principale 10 d'un montant de CHF 500'000.--.

Les capitaux propres (GM 29) atteignent CHF 2'181'615.54 au 31 décembre 2023, contre CHF 2'228'422.08 l'année précédente. Cette diminution est la conséquence des pertes enregistrés dans les financements spéciaux ainsi que de leurs préfinancements.



APPROBATION DES COMPTES 2023

COMPTE DE RÉSULTATS	Charges du compte global	1'214'268.34	CHF
	Revenus du compte global	1'119'991.31	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-94'277.03	CHF
dont			
	Charges du compte général	1'079'541.38	CHF
	Revenus du compte général	994'092.70	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-85'448.68	CHF
	Charges Alimentation en eau	51'704.52	CHF
	Revenus Alimentation en eau	51'214.50	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-490.02	CHF
	Charges Traitement eaux usées	49'978.61	CHF
	Revenus Traitement eaux usées	45'572.71	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-4'405.90	CHF
	Charges Gestion des déchets	29'413.83	CHF
	Revenus Gestion des déchets	25'481.40	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-3'932.43	CHF
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
	Dépenses	0.00	CHF
	Recettes	182'561.35	CHF
	Investissements nets	182'561.35	CHF

Le Conseil municipal a approuvé les présents comptes 2023 lors de sa séance le 29 avril 2024 et en recommande l'acceptation aux électeurs :

Un excédent de charges de CHF 94'277.03 pour le compte global
et un excédent de charges de CHF 85'448.68 pour le compte général.

Mme Catherine Friedli demande à l'Assemblée si elle a des questions concernant ces comptes 2023 avant qu'ils soient soumis pour approbation.

M. le Maire ouvre la discussion et donne la parole à l'Assemblée.

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée le débat est clos.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Maire** passe au vote.

Les comptes 2023, avec un déficit de CHF 94'277.03 du compte global, **sont acceptés à l'unanimité** avec les remerciements à l'Administratrice des finances pour son travail.

2) Discuter et approuver un prêt de CHF 40'000.-- (prêt en faveur de la Bourgeoisie de Romont)

Comme la Commune municipale a des liquidités suffisantes et à la demande de la Bourgeoisie de Romont, qui doit supporter des frais importants concernant la réfection du mur de soutènement bordant la Route cantonale, il est proposé un prêt auprès de cette dernière d'un montant de CHF 40'000.--, à un taux préférentiel de 0.5%, remboursable sur 10 ans.



Le mur de soutènement bordant la Route principale, au niveau du Restaurant Pizzeria Le Communal, a dû être restauré par la Bourgeoisie de Romont. Cette dernière sollicite la Commune de Romont pour un prêt afin de financer lesdits travaux.



Il est proposé à l'Assemblée municipale un prêt de CHF 40'000.-- pour la réfection du mur de soutènement bordant la Route Principale, en faveur de la Bourgeoisie de Romont.

Conditions

Remboursement sur 10 ans à un taux de 0,5%

M. le Maire ouvre la discussion et donne la parole à l'Assemblée.

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée le débat est clos.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Maire** passe au vote.

Le prêt d'un montant de CHF 40'000.--, **est accepté à la quasi-unanimité** par l'Assemblée municipale.

3) Acceptation des nouveaux statuts de l'ARA Regio Grenchen

M. le Maire informe l'Assemblée municipale que la Commune doit avaliser cette modification des statuts, en tant que commune partenaire, mais ne peut pas réellement s'y opposer. La parole est passée au Secrétaire municipal qui pourra amener quelques lumières sur cette modification.

M. Haab présente dans les grandes lignes les modifications qui seront apportées aux statuts de l'ARA Regio Grenchen

Révision des statuts de l'ARA Regio Grenchen



17

Révision des statuts

Situation de départ :

Le conseil d'administration poursuit les objectifs suivants :

- Une politique de contribution et de redevance responsable et équitable pour les générations à venir
- Des coûts d'exploitation aussi constants que possible et donc planifiables pour les communes
- Par conséquent, un « objectif de coûts fixes » est nécessaire pour atteindre ces objectifs.
- Afin d'introduire un objectif de coûts fixes, une révision des statuts et du règlement des coûts est nécessaire

19

Révision des statuts

Situation actuelle :

- Une consultation sur cette entreprise a eu lieu
- Examen préliminaire par l'AGEM et AWA. L'examen préliminaire par l'AGEM a donné lieu à d'autres ajustements importants qui n'ont aucun lien avec l'objectif de coûts fixes
- Une séance d'information pour les municipalités de l'association a eu lieu
- Les versions actuelles des statuts sont acceptées par les communes de l'association
- La révision des statuts a été approuvée à l'unanimité par les délégués lors de la séance le 27 mai 2024 et doit encore être approuvée par les communes de l'association

20

Révision des statuts

1. Référendum obligatoire pour les transactions de CHF 15 millions ou plus (récurrent CHF 3 millions)
2. Droit de nomination avec 1/10 des votants
3. Plus de résolutions circulaires possibles en raison de l'absence de base légale
4. Introduction d'un objectif de coûts constants, référence à la réglementation des coûts, révision tous les 7 ans

21

Les modifications portent sur les 4 points présentés, à savoir :

1. Référendum obligatoire pour les transactions de CHF 15 millions ou (récurrent CHF 3 millions)
2. Droit de nomination avec 1/10 des votants
3. Plus de résolutions circulaires possibles en raison de l'absence de base légale
4. Introduction d'un objectif de coûts constants, référence à la réglementation des coûts, révision tous les 7 ans

M. Haab conclut par une phrase des plus pertinentes pour l'Assemblée municipale, « *Pour la Commune, aucune charge financière supplémentaire n'est à attendre avec ces changements* ».

M. le Maire ouvre la discussion et donne la parole à l'Assemblée.

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée le débat est clos.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Maire** passe au vote.

La modification des statuts de l'ARA Regio Grenchen, **sont acceptés à l'unanimité** par l'Assemblée municipale.

4) Informations diverses du Conseil municipal

Suite travaux route cantonale

M. le Maire informe l'Assemblée des dernières nouvelles concernant l'avancement des travaux relatifs à la Route cantonale, la dernière couche de roulement doit encore être posée. La période retenue pour la pose est du jeudi 27 juin dès 6h jusqu'au 29 juin 6h, si le temps le permet. Des informations vont suivre dans la feuille d'avis du district de Courtelary ainsi que sur le site internet de la Commune.

Problématique des paons

M. le Maire informe l'Assemblée que de nombreuses réclamations sont parvenues à la Commune concernant les paons. Le vétérinaire cantonal a été contacté afin de constater si les paons sont détenus selon les normes légales afin qu'ils ne puissent plus s'échapper de leur enclos. Ce dernier a contacté l'exploitant concerné afin qu'il prenne position sur ces accusations. Il a été demandé au vétérinaire cantonal qu'il explique clairement à la Commune quelles sont les règles en vigueur concernant la détention de paons (enclos, nombre autorisé, etc.).

Route Principale 10 (Bloc)

M. le Maire annonce à l'Assemblée que les deux locataires « problématiques » à la Route Principale 10 ont quitté l'immeuble. Des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus pour les deux appartements encore libres. Deux appartements sont d'ores et déjà loués à des jeunes de notre région. Des travaux sont en cours afin d'aménager le grand garage pour pouvoir accueillir le nouveau hangar des pompiers dans ce bâtiment. **M. Challandes** informe l'Assemblée que ce changement est motivé par le fait que le hangar actuel n'est pas isolé et n'est pas « hors gel », du sel étant entreposé dans le local adjacent, cela pose des problèmes de corrosion sur les véhicules des pompiers.

Pétition – 30 km/h Route cantonale

M. le Maire revient sur la pétition déposée lors de l'Assemblée municipale du 12 décembre 2023, quant à la faisabilité de mettre la Route cantonale à 30 km/h. Cette affaire a été étudiée par le Conseil municipal en collaboration avec l'Office des ponts et des chaussées du Canton de Berne (OPC). La procédure est assez complexe et la parole est donnée à **M. Haab** qui résume les étapes à effectuer avant une entrée en matière par l'OPC.

Dans un premier temps, les aménagements finaux sur la Route cantonale ne sont pas encore terminés (marquage, trottoirs, lignes de bord, etc.). Il faudra attendre la fin des travaux afin de constater si ces mesures déploient leur effet. Dans un deuxième temps, le Conseil municipal doit mettre la totalité des routes du village à 30 km/h, ce qui engendrera de grands frais pour la Commune, à chaque entrée et sortie de route (marquage, signalisation au sol, panneaux, etc.). Quand tous ces éléments seront mis en place, l'OPC entrera en matière pour effectuer une étude de faisabilité mais un bureau d'ingénieur doit être utilisé, ce qui va engendrer de grands coûts. Si le rapport est positif est que le 30 km/h peut être mis en place, un contrôle doit être effectué sur l'année. Si les usagers ne respectent pas cette limitation, des mesures doivent être prises et si ces dernières ne fonctionnent pas non plus, toutes les mesures tombent et le 50 km/h est à nouveau instauré. La parole est redonnée à **M. le Maire**.

5) Divers et imprévus

M. Haab revient sur la dernière demande de l'Assemblée concernant le 144. C'est la borne d'où l'appel est émis qui définit où est relayé l'appel de base qui doit être transféré à la centrale d'urgence la plus proche mais il devrait être transmis dans les plus brefs délais au service d'urgence compétent ou à une personne francophone.

La parole est donnée à l'Assemblée, **une ayant droit** revient sur la problématique des paons, la Commune a été contacté et les directives reçues étaient d'appeler soit la police cantonale ou le vétérinaire cantonal, ce qui a été fait. Le vétérinaire cantonal l'a informé que les nuisances sonores sont de la compétence de la Commune. **M. le Maire** confirme que c'est bien de la compétence de la Commune les immissions sonores mais le vétérinaire cantonal et le

